



Réponse du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, et du ministre du Travail, Marc Spautz, à la question parlementaire n°3588 du 3 février 2026 des députées Djuna Bernard et Joëlle Welfring au sujet des menaces potentielles sur l'emploi chez ArcelorMittal

1. *Messieurs les Ministres sont-ils au courant du risque de pertes d'emplois massives chez ArcelorMittal ?*
2. *Dans l'hypothèse que les informations dans l'article précité s'avèrent justes : a. Messieurs les Ministres ont-ils déjà été contacté par l'entreprise concernée ? b. Quelles démarches entreprendront-ils afin de préserver l'emploi industriel et d'éviter des délocalisations éventuelles ?*

Le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme et le ministre du Travail sont en contact régulier avec la direction d'ArcelorMittal, ainsi qu'avec les syndicats (OGBL, LCGB), dans le cadre des réunions tripartites « sidérurgie ».

Une telle réunion s'est tenue en octobre 2025. À cette occasion, les ministres avaient rencontré les partenaires sociaux pour lancer les discussions en vue de la négociation d'un nouvel accord tripartite sidérurgie, l'accord LUX2025 arrivant à échéance.

Actuellement, les échanges entre le gouvernement, les partenaires sociaux et la direction d'ArcelorMittal relatives à la situation actuelle du secteur, à la pérennité des activités, à l'évolution des effectifs et aux futurs projets d'investissement de l'entreprise se poursuivent dans ce cadre établi.

Luxembourg, le 04/02/2026
Le Ministre de l'Économie, des PME,
de l'Énergie et du Tourisme
(s.) Lex Delles